

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL  
DU 24 JUIN 2013

- n° 101 de MM. Diego Frieden (PCS), Jean-Pierre Wolhauser (PLR) et Bernhard Altermatt (DC/VL), ainsi que de 10 cosignataires, demandant la création d'une commission ad hoc en vue du nouveau logo officiel de la Ville de Fribourg

M. Diego Frieden (PCS) résume le postulat ci-après:

*"La question de l'identité visuelle (logo) de la ville de Fribourg a été, ces derniers mois, l'objet de discussions très animées. Le constat de départ quasi unanimement partagé est celui de la nécessité pour la ville de changer de logo. Or, dans l'effort de modernisation entrepris par le Conseil communal, et le choix du logo qui s'est ensuivi, deux points principaux ont posé problème:*

1. *Le premier est de nature formelle/esthétique/graphique. En effet, le logo sélectionné par le Conseil communal sur proposition d'une agence de communication n'est pas idéal et présente quelques défauts. Il faut à notre sens revoir sa conception.*
2. *Le second est de nature institutionnelle et concerne le caractère bilingue de la ville de Fribourg. Celle-ci, bien que n'ayant pas le statut officiel de commune bilingue, compte pourtant environ un cinquième de germanophones. Or, le logo qui a été sélectionné par le Conseil communal ne comportait malheureusement pas de version allemande. Pour représenter de manière complète et cohérente notre ville, il faut à notre sens un logo dans les deux langues officielles du canton qui sont les deux langues principales de notre ville.*

*Suite aux réactions vives et négatives qu'a suscitées le logo choisi, le Conseil communal a décidé de le retirer, et de renvoyer le changement de logo à une date ultérieure. Or, nous sommes d'avis que cet effort doit être poursuivi sans attendre, et que la ville doit se doter au plus vite d'un nouveau logo. Cependant, afin d'éviter les problèmes mentionnés ci-dessus, et permettre l'approbation la plus large possible du nouveau logo de la ville, nous demandons au Conseil communal d'instituer une commission ad hoc. Celle-ci sera chargée:*

- *de définir un cahier des charges clair et complet, tenant compte des différentes sensibilités et caractéristiques de notre ville. C'est sur la base de ce cahier des charges qu'un nouveau logo, bilingue, sera élaboré;*
- *de lancer un concours afin d'attribuer l'élaboration du nouveau logo;*
- *de le soumettre pour approbation au Conseil communal.*

*L'initiative du nouveau logo est de la compétence du Conseil communal, et nous sommes d'avis que celui-ci doit la maintenir. Mais pour pallier les problèmes précédemment cités, en sus du Conseil communal ou de représentants choisis par celui-ci, cette commission devrait compter (les personnes ci-dessous s'entendent femme ou homme):*

- *un ou plusieurs représentants du Conseil général de la ville de Fribourg;*
- *un représentant par communauté linguistique principale;*
- *un représentant d'une organisation à caractère historique;*
- *un représentant d'une organisation de défense du patrimoine;*

- *un représentant des milieux touristiques;*
- *un représentant des milieux de promotion économique;*
- *un ou plusieurs experts des milieux de l'art et du graphisme.*

*Toutes les personnes impliquées au sens de ce qui précède ne peuvent en aucun cas être liées en affaires ou en parenté avec le mandataire de la conception du logo.*

*La composition exacte de cette commission reviendra au Conseil communal. Notre souhait est tout simplement d'avoir une commission où soit représenté l'ensemble des milieux concernés par ce nouveau logo. Avec une représentation large, l'assise solide et la bonne réception du nouveau logo ne feront plus aucun doute. Le logo ainsi choisi remplira sa fonction institutionnelle, promotionnelle et symbolique. Le calendrier des travaux est également de ressort du Conseil communal. Nous souhaitons cependant que le Conseil communal institue cette commission au plus vite. Notre ville et notre population en ont grandement besoin."*